|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMR 22/7472/2023 – Chili - 28 novembre 2023 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 091/23-1 |
| Des experts de l’ONU s’inquiètent de l’impunité au Chili | | |
| Chili | | |

Le 27 novembre 2023, deux rapporteurs spéciaux des Nations unies, l’un sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d’association, l’autre sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ont appelé les autorités chiliennes à «accélérer les poursuites et les sanctions à l’encontre des agents de l’État responsables de crimes commis lors du mouvement de protestation de 2019 et 2020». Dans une déclaration virulente, ils ont exprimé leur préoccupation face à l’absence de procédure pénale visant le moindre cadre de la police et rappelé qu’il «incombe à l’État d’amener les supérieurs hiérarchiques à rendre des comptes». Amnesty International demande au procureur de la région métropolitaine du Centre-Nord d’inculper officiellement, s’il existe des preuves suffisantes, les commandants de la police nationale qui pourraient être responsables de ces violations.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Le 18 octobre 2019, des manifestations massives ont éclaté partout au Chili, à la suite de l’annonce d’une hausse du prix des transports publics à Santiago, la capitale. Pour de nombreux Chilien·ne·s, ce fut la goutte d’eau qui fait déborder le vase après des décennies de détérioration de l’accès aux droits économiques, sociaux et culturels.

Ces manifestations largement pacifiques ont été sévèrement réprimées. Les mesures gouvernementales, sans précédent depuis le régime d’Augusto Pinochet, n’ont pas mis fin aux contestations. Les Carabineros, la force de police chilienne, ont fait un usage constant et inapproprié d’armes à létalité réduite, en tirant à plusieurs reprises des munitions potentiellement mortelles de façon injustifiée, généralisée et sans discernement et, dans de nombreux cas, en visant la tête des personnes. Plusieurs fois, ils ont utilisé de manière excessive et injustifiée du gaz lacrymogène contre des hôpitaux, des universités, des habitations et même des établissements scolaires, où se trouvaient des enfants et des personnes porteuses de handicap qui ont été gravement atteints par les substances chimiques contenues dans les cartouches. Des milliers de personnes ont été blessées, dont des centaines grièvement touchées aux yeux, à cause des tirs de chevrotine recouverte de caoutchouc et de gaz lacrymogène effectués sans discernement et de manière inappropriée. D’autres violations des droits humains ont été commises, notamment des dizaines de cas de torture, dont des sévices sexuels. La plupart des violations recensées sont imputables aux Carabineros.

Leurs commandants, dont la responsabilité consiste à exercer le contrôle sur leurs unités et à faire en sorte que la force soit utilisée conformément à la législation et aux normes nationales et internationales, n’ont pas empêché ces violations des droits humains – ce qu’illustre le cas emblématique de Gustavo Gatica.

La police chilienne a ouvert une enquête interne sur les événements, mais a conclu que personne au sein de l’institution ne pouvait être tenu pour responsable dans cette affaire. En juin 2020, Amnesty International a dénoncé ce qui ressemblait à une tentative des Carabineros de dissimuler l’implication de l’un de leurs membres, l’agent «G-3». Au 29 septembre 2023, cet homme faisait désormais l’objet d’une enquête pénale pour son rôle dans les tirs qui ont touché Gustavo Gatica. Le procureur général a engagé des poursuites contre l’agent «G-3», mais son procès n’a pas encore eu lieu et aucune procédure n’a pour l’heure été engagée pour déterminer la responsabilité de la chaîne de commandement.

En octobre 2020, Amnesty International a publié un rapport, intitulé Les yeux rivés sur le Chili. Violence policière et responsabilité de commandement pendant la vague de contestation sociale, qui concluait à la possible responsabilité pénale d’au moins trois supérieurs hiérarchiques des Carabineros pour leurs ordres tacites ou leurs omissions délibérées dans la violation généralisée du droit à l’intégrité physique des manifestant·e·s. L’organisation a lancé une campagne mondiale demandant que le Bureau du procureur général enquête sur ces fonctionnaires. Dans son rapport, elle préconisait également une réforme structurelle des Carabineros, en raison des limites résultant de leur nature militaire et de leur structure organique, et soulignait la nécessité que les autorités civiles contrôlent mieux la police nationale et que des changements soient opérés d’urgence afin de garantir un respect total du droit international relatif aux droits humains.

En septembre 2023, l’impunité pour ces événements restait la norme. Selon l’Institut national chilien pour les droits humains (INDH), à la fin de l’année 2022, le bureau du procureur de la Nation n’avait engagé des poursuites que pour 127 des 10 568 cas signalés de violations des droits humains pendant la vague de contestation sociale. Ces poursuites n’ont débouché que sur 27 condamnations et huit relaxes. À ce jour, aucune poursuite n’a été engagée à l’encontre d’aucun des commandants des Carabineros en charge du maintien de l’ordre pendant cette période.

Dans le cadre de l’enquête actuellement menée sur le haut commandement des Carabineros, le Bureau du procureur général a convoqué leur directeur général à six reprises pour témoigner, mais ce responsable qui occupe la plus haute fonction au sein de la police chargée de la sécurité du pays n’a pas encore donné suite à ses convocations, ce qui bloque l’enquête.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **23 janvier** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **espagnol\***. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À | COPIES À |
| Xavier Armendáriz Procureur de la région métropolitaine du Centre-Nord  Av. Pedro Montt 1606, Santiago Centro, Chili  Tél.: +56 600 333 0000 E-mail: [xarmendariz@minpublico.cl](mailto:xarmendariz@minpublico.cl)  Twitter: @FRCentroNorte | Ambassade de la République du Chili Eigerplatz 5 3007 Berne  Fax: 031 370 00 55 E-mail: [embajada@embachile.ch](mailto:embajada@embachile.ch) |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **\*modèle de lettre en espagnol** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 091/23** ou **AMR 22/7472/2023** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Xavier Armendáriz

Procureur de la région métropolitaine   
du Centre-Nord

Av. Pedro Montt 1606

Santiago Centro,

Chili

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur,

**Je vous écris, plus de quatre ans après la période dite de l’«estallido social», pour vous faire part de ma vive préoccupation face à l’impunité qui continue d’entourer les violations généralisées des droits humains commises par la police chilienne pendant la répression des manifestations massives, en particulier à l’égard du haut-commandement des Carabineros.**

Depuis 2020, Amnesty International a appelé à maintes reprises le Bureau du procureur général du Chili, dont vous faites partie, à déterminer la responsabilité des commandants opérationnels et stratégiques dans les crimes et autres violations imputables à la police. L’organisation a aussi demandé aux autorités judiciaires du Chili de lancer une procédure à l’encontre de toutes les personnes susceptibles de porter une responsabilité et, le cas échéant, de les poursuivre afin de garantir l’accès à la justice pour les victimes et leurs familles. Parmi ces commandants figurent sans doute le directeur général et le directeur de la Direction de l’ordre public et de la sécurité (DIOSCAR), en poste au moment des faits.

Le 27 novembre 2023, les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d’association et sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont à leur tour appelé les autorités chiliennes à amener les supérieurs hiérarchiques des forces de l’ordre à rendre des comptes. Ces deux experts ont clairement souligné que «l’ampleur des violations et la gravité du préjudice subi par certains manifestants, ainsi que la continuité de ces violations, laissent penser qu’il ne s’agit pas de cas isolés et qu’il existe une responsabilité hiérarchique». Ils ont rappelé «l’importance d’amener les personnes qui sont au sommet de la chaîne de commandement à rendre des comptes» et qu’il est «essentiel d’accélérer les poursuites et les sanctions à l’encontre des agents de l’État responsables».

De plus en plus de voix dans le monde s’élèvent contre l’impunité au Chili. **Nous vous demandons de présenter officiellement des accusations et d’engager des poursuites pénales contre les commandants des Carabineros, s’il existe suffisamment de preuves recevables, dans le cadre d’un procès équitable et le respect de toutes les garanties d’une procédure régulière.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République du Chili, Eigerplatz 5, 3007 Berne / Fax: 031 370 00 55 / E-mail: embajada@embachile.ch